

# RAPPORT DE PRESENTATION

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### CCAS LA FARE LES OLIVIERS



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2023.

# Introduction

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes du CCAS. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

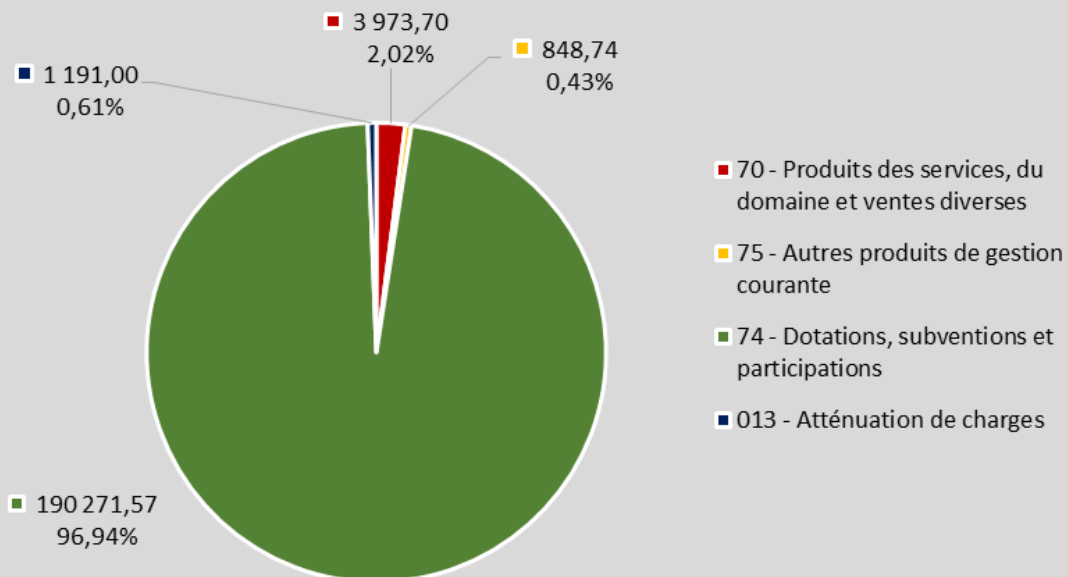
Le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget primitif. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2023 au budget primitif 2024 et supprime de fait le budget supplémentaire voté en cours d'exercice.

## A – Section de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	33 738.32	27 620.69
012	Charges de personnel	175 000.00	163 734.76
65	Autres charges de gestion courante	9 002.00	2 586.78
67	Charges exceptionnelles	100.00	1.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>217 840.32</b>	<b>193 943.23</b>
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	1 560.34	1 560.34
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 560.34</b>	<b>1 560.34</b>
<b>TOTAL (a)</b>		<b>219 400.66</b>	<b>195 503.57</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	CA 2023
013	Atténuation de charges	700.00	1 191.00
70	Produits des services	3 300.00	3 973.70
74	Dotations et subventions	189 500.00	190 271.57
75	Autres de gestion courante	2 105.00	848.74
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement (b)</b>		<b>195 605.00</b>	<b>196 285.01</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	23 795.66	23 795.66
<b>TOTAL GENERAL (c)</b>		<b>219 400.66</b>	<b>220 080.67</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023 (b-a)</b>			<b>781.44</b>
<b>Résultat définitif 2023 (c-a)</b>			<b>24 577.10</b>

## 1 – Les recettes de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 196 285,01 €.



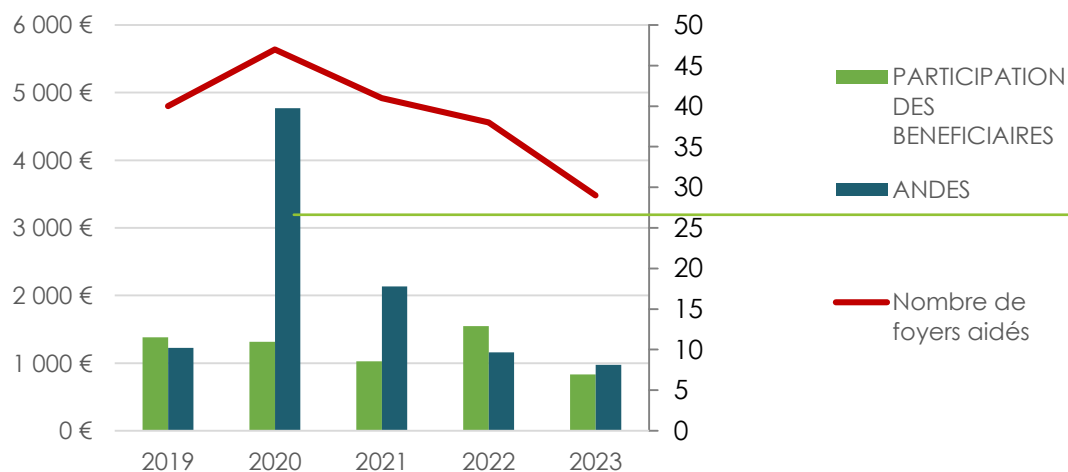
**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes proviennent essentiellement de la subvention de la commune dont le montant s'élève à 187 000 €, du versement par Agglopolé Provence Eau du fonds d'aide pour les factures d'eau (1087 €), de la participation versée par le Réseau National des Epiceries Sociales et Solidaires (1518 €) et des encaissements des régies de recettes (épicerie sociale, cotisations bus, logement de secours,...) pour 1918 €

L'épicerie du cœur perçoit les recettes provenant de la vente des produits aux bénéficiaires ainsi qu'une participation versée par le Réseau National des Epiceries Sociales et Solidaires calculée en fonction du montant des achats nécessaires au fonctionnement de l'épicerie sociale (alimentation, produits d'entretien, produits d'hygiène,...)



EVOLUTION DES RECETTES ENGENDREES PAR L'EPICERIE DU COEUR

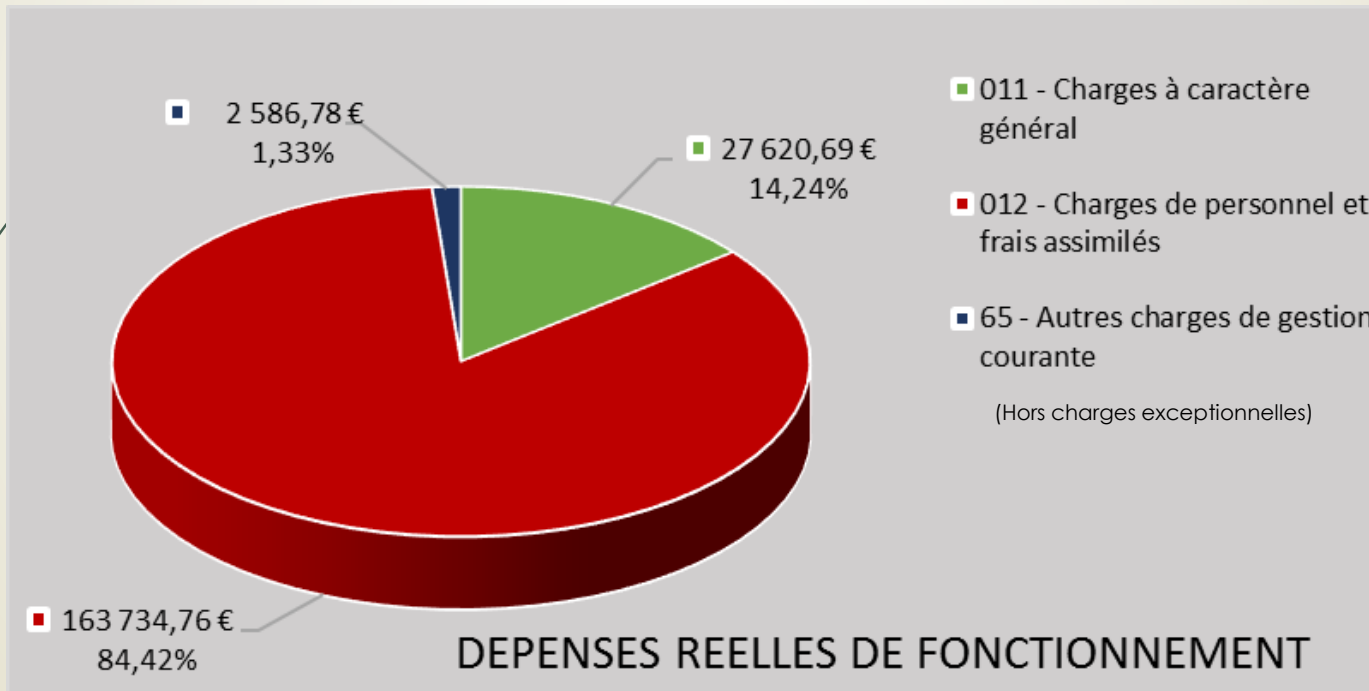


En 2020, l'ANDES a versé une aide exceptionnelle de 3 427 € pour permettre à l'épicerie du cœur d'accompagner les Farencs en difficultés pendant la période COVID



## 2 – Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 193 943,23 €.
- 89,03 % des dépenses réelles prévues au BP 2023 ont été réalisées.



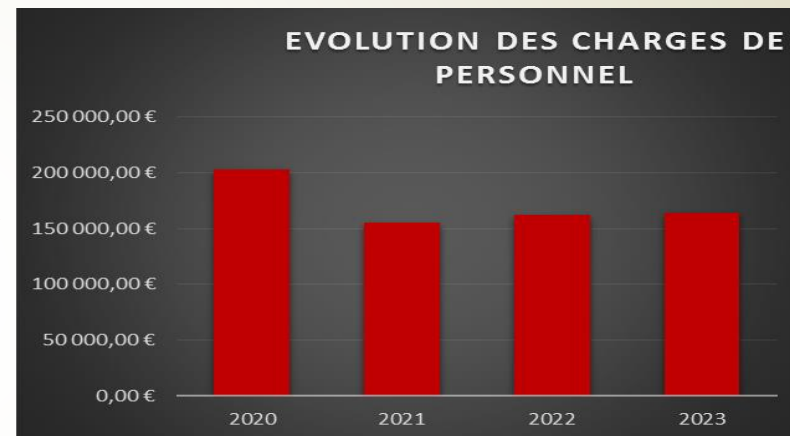
## 011-Les charges à caractère général

Deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement. Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance,...), ainsi que celles liées à l'activité (achats petits équipements, alimentation et produits d'entretien et d'hygiène pour l'épicerie sociale, repas de Noël des anciens, colis de Noël, ...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de gestion d'un montant de 27 620,69 € et représente 14,24% des dépenses réelles de fonctionnement.

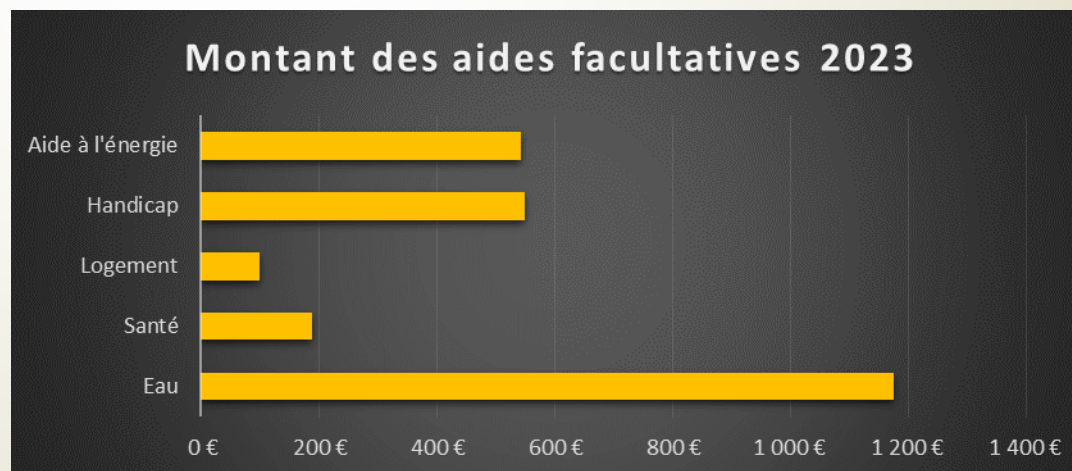
## 012-Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses réelles de la section de fonctionnement (84,42 %). Une hausse de la masse salariale due à des décisions au niveau national (revalorisation du point d'indice de 3.5% au 01/07/2022 avec effet sur une année pleine et de 1.5% au 01/07/2023, ainsi que le reclassement indiciaire suite à la revalorisation du SMIC), en plus de l'habituel Glissement Vieillesse Technicité (GVT) mais minorée par la fin de deux contrats pour les jardins d'Alexis au 30/06.



## 65 - Les autres charges de gestion courante

Elles représentent 1,33 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent principalement les aides en faveur des personnes en difficultés.



## B – Section d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	LIBELLE	BP 2023	CA 2023
21	Immobilisations corporelles	15 121,24	0,00
<b>TOTAL (a)</b>		<b>15 121,24</b>	<b>0,00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	CA 2023
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 560,34	1 560,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	520,00	519,38
<b>TOTAL (b)</b>		<b>2 080,34</b>	<b>2 079,72</b>
001	Résultat d'investissement reporté	13 040,90	13 040,90
<b>TOTAL GENERAL (c)</b>		<b>15 121,24</b>	<b>15 120,62</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023 (b-a)</b>			<b>2 079,72</b>
<b>Résultat de clôture 2023 (c-a)</b>			<b>15 120,62</b>
<b>Reste à réaliser</b>			<b>0,00</b>
<b>Résultat définitif 2023 (Résultat de clôture +/- Reste à réaliser)</b>			<b>15 120,62</b>

Aucune dépense d'investissement en 2023.

Pour les recettes, il s'agit des dotations aux amortissements et du FCTVA.



## C – SYNTHÈSE

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2022		<b>13 040,90 €</b>		<b>23 795,66 €</b>		<b>36 836,56 €</b>
Résultat de l'exercice 2023		<b>2 079,72 €</b>		<b>781,44 €</b>		<b>2 861,16 €</b>
Résultat de clôture 2023		<b>15 120,62 €</b>		<b>24 577,10 €</b>		<b>39 697,72 €</b>
Restes à réaliser						
Résultat définitif 2023		<b>15 120,62 €</b>		<b>24 577,10 €</b>		<b>39 697,72 €</b>